



**Enquête d'opinion
auprès du grand
public de la région
Grand Est en matière
de santé-
environnement**

Septembre 2016

Étude réalisée en 2015 en Alsace à la demande de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie Alsace et de l'Agence Régionale de Santé et étendue en 2016 à la Champagne-Ardenne et la Lorraine à la demande de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Ce travail a été réalisé à l'ORS Alsace et l'ORSAS Lorraine par Nadia Honoré, Emilie Gardeur et Gilles Dumait, sous la direction de Frédéric Imbert et Michel Bonnefoy.

Table des matières

I. Contexte, objectif et méthode de l'enquête	4
II. Caractéristiques des répondants	5
III. Evaluation du lien entre santé et environnement et niveaux de préoccupations aux problèmes environnementaux.....	5
IV. Niveau d'information	6
V. Estimation du risque perçu.....	8
VI. Acteurs prioritaires dans le champ de la santé-environnement.....	11
VII. Comportements individuels des enquêtés	12
VIII. Propositions d'actions des répondants.....	17
A. Nombre de propositions formulées et profils des répondants à cette question	17
B. Les propositions formulées.....	18
C. Synthèse des propositions formulées.....	24
IX. Conclusion	27

I. Contexte, objectif et méthode de l'enquête

Dans la perspective de l'organisation d'un débat public par la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) d'Alsace au printemps 2016, l'Observatoire régional de la santé (ORS) d'Alsace a été chargé de mettre en œuvre une enquête d'opinion grand public sur les questions santé-environnement, financée par l'Agence régionale de santé (ARS) Alsace.

L'objectif principal de l'enquête était d'identifier les préoccupations principales en matière de santé-environnement du grand public alsacien afin de prioriser les thématiques à traiter lors du débat public « Mon environnement, ma santé » organisé par le CRSA d'Alsace le 16 avril 2016 à la Maison de la Région à Strasbourg (<http://www.ateliers-sante.fr/>).

Le questionnaire destiné au grand public a été mis en ligne à l'automne 2015 sur un site dédié. Le grand public a été invité par voie de presse écrite, radio régionale, ainsi que par le biais de sites internet à y répondre (parallèlement, la même enquête a été diffusée auprès des étudiants alsaciens par un biais spécifique (mailing list), mais il n'en sera pas fait mention dans ce document).

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a demandé à l'ORS Alsace et l'ORSAS Lorraine de mettre en œuvre la même enquête dans les ante-régions Champagne-Ardenne et Lorraine, dans la perspective notamment du lancement prochain des travaux du futur troisième Plan régional santé-environnement (PRSE) Grand Est.

L'enquête, accessible du 9 mai au 24 juin 2016, visait à recueillir les avis et propositions du plus grand nombre de personnes souhaitant s'exprimer sur la thématique santé-environnement et non pas à fournir des données représentatives de la population.

Le questionnaire, instruit sur le logiciel *Limesurvey* (logiciel d'enquête en ligne), comprenait des questions relatives :

- Aux caractéristiques sociodémographiques des répondants ;
- A l'importance perçue du lien entre santé et environnement et à la sensibilité personnelle aux problèmes environnementaux ;
- Au niveau d'information des répondants sur différentes problématiques santé-environnement ;
- Au risque pour la santé que représentent ces mêmes problématiques aux yeux des répondants ;
- Aux actions publiques à mener prioritairement dans le champ santé-environnement ;
- Aux comportements éco-citoyens adoptés (ou non) par les répondants.

Le présent document se propose de comparer les réponses des trois ante-régions de la région Grand Est. Il traite d'abord des réponses obtenues aux questions fermées (après rappel de la question, il fournit les principaux résultats) puis des propositions d'actions formulées par les répondants.

Les analyses statistiques ont été réalisées grâce au logiciel libre R- version 3.2.2 du 14/08/2015.

II. Caractéristiques des répondants

Les deux enquêtes grand public confondues (Alsace et Champagne-Ardenne/Lorraine) ont récolté **2 528 réponses**.

L'enquête Champagne-Ardenne/Lorraine a été instruite par 1 259 répondants. Seuls **1 087 questionnaires** sont exploitables. En effet, 172 questionnaires ont été exclus, questionnaires pour lesquels les principales questions n'étaient pas renseignées. Ce sont donc au final 587 questionnaires renseignés par des personnes déclarant être domiciliées en Champagne-Ardenne, 450 en Lorraine, 50 dans une autre ante-région qui sont exploitables.

L'enquête Alsace quant à elle a permis de recueillir **1 084 questionnaires exploitables** ; 185 questionnaires ont été exclus selon les mêmes critères que pour l'enquête élargie aux autres ante-régions.

Ainsi, en tout **2 171 questionnaires** répondent aux critères d'inclusion dans l'analyse.

Nous avons fait le choix dans le reste du document de comparer uniquement les questionnaires alsaciens, champardennais et lorrains, et de ne pas tenir compte ici des questionnaires des répondants domiciliés ailleurs (ces derniers représentent 2 % des questionnaires).

Une majorité de répondants sont des femmes (65 % des répondants en Alsace et en Champagne-Ardenne et 64 % en Lorraine).

Près de neuf répondants sur dix ont entre 25 et 64 ans (87 %), quelle que soit l'ante-région de domiciliation.

Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 45 % des répondants, les professions intermédiaires 28 % et les employés 20 %.

III. Evaluation du lien entre santé et environnement et niveaux de préoccupations aux problèmes environnementaux

Sur une échelle de 0 à 10 (0 signifiant une absence de lien, 10 un lien très élevé), plus de huit répondants à l'enquête sur dix (82 % à 85 % selon l'ante-région considérée) accordent une note située entre 8 et 10 à l'importance du lien entre santé et environnement (médiane=9,0 ; moyenne comprise entre 8,5 et 8,7).

Les participants à l'enquête étaient ensuite invités à évaluer, toujours sur une échelle allant de 0 à 10 (0 signifiant une absence de préoccupations, 10 un niveau très élevé de préoccupations), leur niveau de préoccupations aux problèmes environnementaux et à leur résolution. Comme pour la question précédente, une majorité des répondants du grand public (66 % à 68 % selon l'ante-région considérée) attribuent une note comprise entre 8 et 10 (médiane=8,0 ; moyenne=8,0).

IV. Niveau d'information

Au regard d'une liste de 18 problématiques, il était tout d'abord demandé aux répondants d'évaluer leur niveau d'information : « **Par rapport aux thèmes suivants et leurs éventuels effets sur la santé, avez-vous le sentiment d'être plutôt bien informé(e), plutôt mal informé(e), vous n'en avez jamais entendu parler ?** ». Les thématiques présentées étaient les suivantes :

- La pollution de l'air extérieur (particules, dioxyde d'azote, ozone, etc.) ;
- Les pesticides (produits phytosanitaires) dans l'air ;
- Les pollens ;
- La pollution de l'air intérieur (habitations, écoles, bureaux, etc.) ;
- Les produits chimiques à usage domestique (produits ménagers, de bricolage, de jardinage, etc.) ;
- Les matériaux de construction (amiante, laine de verre, laine de roche, PVC des fenêtres et des sols, etc.) ;
- Le monoxyde de carbone ;
- Le radon dans les habitations ;
- Le bruit (trafic, musiques amplifiées, etc.) ;
- Les légionelles ;
- Les pesticides dans l'eau du robinet ;
- D'autres pollutions de l'eau du robinet (nitrates, métaux lourds, bactéries et autres micro-organismes, etc.) ;
- La qualité de l'alimentation (présence de pesticides, de métaux lourds, de contaminants chimiques, etc.) ;
- La pollution des sols ;
- Les ondes électromagnétiques (téléphones portables, antennes relais, Wifi, lignes à haute tension, etc.) ;
- La radioactivité ;
- Les nanoparticules ;
- Les perturbateurs endocriniens.

Pour les trois catégories de répondants (Alsaciens, Champardennais, Lorrains), il convient avant tout de dire que pour chacune des thématiques, il y a eu un excellent taux de remplissage, avec au grand maximum 3 % de non-réponses.

Les Alsaciens, Champardennais et Lorrains déclarent des niveaux d'information :

- Elevés pour le monoxyde de carbone et les pollens : ils sont entre 52 % et 69 % à se dire « **plutôt bien informés** » pour ces thématiques (Figure 1) ;
- Importants également pour la pollution de l'air extérieur, le bruit et les produits chimiques à usage domestique (entre 41 % et 62 % de bien informés) ;
- Faibles pour les nanoparticules, le radon, les perturbateurs endocriniens et la pollution des sols : ils ne sont qu'entre 6 % et 21 % à se dire « **plutôt bien informés** ».

Malgré de grandes similitudes, il existe quelques points de différences (bien que souvent assez faibles) entre les niveaux d'information déclarés entre les trois catégories de répondants :

- Pollution de l'air extérieur : un écart de 14 points est particulièrement notable entre les répondants alsaciens (62 % se déclarent plutôt bien informés) et champardennais (48 %). Quant aux Lorrains, ils sont 55 % à déclarer être plutôt bien informés pour cette thématique ;
- Ondes électromagnétiques : 31 % des Alsaciens contre 24 % des Champardennais se déclarent plutôt bien informés, soit un écart de 7 points ;
- Le radon pour lequel seuls 9 % des Alsaciens et 9 % des Champardennais se disent « plutôt bien informés », contre 14 % des Lorrains.

Figure 1 : Répartition des répondants se disant « plutôt bien informés » sur le thème proposé (classés par ordre croissant de cette modalité pour les trois ante-régions)

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Nanoparticules	7%	7%	6%
Radon	9%	9%	14%
Perturbateurs endocriniens	16%	17%	14%
Pollution sols	18%	19%	21%
Qualité alimentation (pesticides, métaux..)	23%	22%	24%
Radioactivité	26%	24%	28%
Ondes électromagnétiques	31%	24%	28%
Eau du robinet : pesticides	26%	30%	26%
Eau du robinet : autres pollutions	30%	32%	33%
Pesticides dans l'air	31%	33%	34%
Matériaux de construction	34%	34%	36%
Pollution air intérieur	39%	33%	35%
Légionelles	36%	37%	34%
Produits chimiques à usage domestique	41%	42%	43%
Bruit	50%	46%	51%
Pollution air extérieur	62%	48%	55%
Pollens	52%	57%	57%
Monoxyde de carbone	68%	68%	69%

Il est également intéressant de focaliser l'analyse sur les modalités « **plutôt mal informés** » ou « **jamais entendu parler** » qui se situent à l'opposé de l'échelle des niveaux d'information.

De manière quasi-évidente, on retrouve les mêmes thématiques que celles-citées ci-dessus pour la modalité « plutôt bien informé » : une part importante de répondants se disant « plutôt mal informés » ou n'en ayant « jamais entendu parler » pour ce qui est des nanoparticules/radon/perturbateurs endocriniens (82 % à 93 % des répondants) ; moins de 30 % pour ce qui est du monoxyde de carbone et 40 % à 44 % pour les pollens (Figure 2).

Entre les trois populations, on peut noter un écart pour ce qui concerne la pollution de l'air extérieur (15 points entre les Alsaciens et les Champardennais et 7 points entre Lorrains et Champardennais, ces derniers se disant plus fréquemment mal informés) et les ondes électromagnétiques (7 points entre les réponses alsaciennes et champardennaises).

Figure 2 : Répartition des répondants se disant « plutôt mal informés » ou qui n'ont « jamais entendu parler » du thème proposé (classés par ordre croissant de cette modalité pour les trois ante-régions)

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Monoxyde de carbone	31%	31%	31%
Pollens	44%	40%	42%
Pollution air extérieur	37%	52%	44%
Bruit	48%	52%	48%
Produits chimiques à usage domestique	58%	58%	56%
Légionelles	61%	61%	64%
Pollution air intérieur	60%	66%	64%
Matériaux de construction	65%	66%	62%
Pesticides dans l'air	68%	67%	66%
Eau du robinet : autres pollutions	69%	67%	66%
Eau du robinet : pesticides	72%	68%	73%
Ondes électromagnétiques	68%	75%	71%
Radioactivité	72%	76%	71%
Qualité alimentation (pesticides, métaux..)	75%	76%	76%
Pollution sols	80%	79%	77%
Perturbateurs endocriniens	82%	83%	84%
Radon	88%	89%	84%
Nanoparticules	91%	92%	93%

Mise en perspective

De manière globale, selon le Baromètre Santé Environnement de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) de 2007¹, 51,4 % des personnes interrogées se déclaraient insatisfaites de l'information reçue sur les risques liés à l'environnement. La question du niveau d'information dans notre enquête Grand Est montre bien que, pour de nombreuses thématiques encore, une part importante de répondants se sent mal informée. L'analyse des questions ouvertes a également montré que de nombreuses propositions d'actions portent sur des actions d'information et de sensibilisation (Cf. section VIII).

V. Estimation du risque perçu

Concernant exactement les mêmes problématiques, il était ensuite demandé aux répondants d'estimer le niveau de risque perçu : « **Diriez-vous que les thèmes suivants présentent un risque très élevé, plutôt élevé, plutôt faible ou très faible/nul pour votre santé et celle de votre entourage** ».

Le taux de non-réponses est nettement plus important que pour la question sur le niveau d'information, puisqu'il varie selon les thèmes de 8 % à 47 % quel que soit le lieu de domiciliation de l'enquêté. Les thématiques arrivant dans le tiercé de tête en taux de non-réponses sont le radon

¹ Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes). 2008. *Baromètre Santé Environnement*, 2007. 393 p.

(41 % à 47 % de non-réponses selon l'ante-région considérée), les nanoparticules (25 % à 39 %) et les perturbateurs endocriniens (22 % à 28 %).

Quel que soit le thème considéré, la part de répondants estimant le risque comme étant « **très élevé** » ou « **plutôt élevé** » est globalement similaire selon le lieu de domiciliation déclaré : pesticides dans l'air, polluants de l'air extérieur et qualité de l'alimentation sont les thématiques estimées comme présentant un risque très élevé ou plutôt élevé (pour 76 % à 86 % des répondants), alors que radon, pollens et nanoparticules se retrouvent à l'autre extrémité (33 % à 46 % des répondants) (Figure 3).

Figure 3 : Répartition des répondants estimant le thème proposé comme présentant un risque « très élevé » ou « plutôt élevé » (classés par ordre croissant de cette modalité pour les trois ante-régions)

	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine
Radon	33%	34%	36%
Pollens	40%	42%	43%
Nanoparticules	46%	46%	46%
Légionelles	52%	49%	46%
Bruit	58%	53%	53%
Ondes électromagnétiques	64%	63%	61%
Radioactivité	66%	62%	60%
Pollution air intérieur	69%	64%	58%
Perturbateurs endocriniens	62%	66%	62%
Monoxyde de carbone	72%	65%	65%
Eau du robinet : pesticides	69%	72%	67%
Pollution sols	72%	71%	65%
Eau du robinet : autres pollutions	71%	73%	66%
Matériaux de construction	75%	69%	70%
Produits chimiques à usage domestique	73%	74%	68%
Qualité alimentation (pesticides, métaux...)	81%	81%	76%
Pollution air extérieur	86%	82%	79%
Pesticides air	83%	84%	81%

Mise en perspective

Dans l'enquête d'opinion réalisée annuellement par le Conseil général au développement durable (CGDD, 2016²), le réchauffement climatique apparaît comme le problème environnemental le plus préoccupant pour les Français en 2014 et 2015. Notons que cette thématique n'était pas proposée dans le cadre de l'enquête menée dans le Grand Est. Elle est également en 2014 la problématique environnementale la plus préoccupante selon le Baromètre de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)³. Dans ces deux enquêtes nationales suivent ensuite les problématiques environnementales liées à la pollution de l'air que l'on retrouve bien aussi dans le Grand Est (pesticides dans l'air et pollution de l'air sont les deux thèmes pour lesquels les parts de répondants estimant un risque plutôt élevé ou très élevé sont les plus importantes).

La qualité de l'alimentation apparaît comme le troisième thème obtenant des taux de réponses aux modalités risques très/plutôt élevés les plus importantes dans notre enquête régionale (76 à 81 % selon les ante-régions). Ce sujet ne constituait pas une modalité des enquêtes CGDD et IRSN mais, selon Charles et Kalaora (2003⁴), le risque alimentaire serait une atteinte directe à l'importance culturelle et au souci accordé à l'alimentation.

Dans l'enquête du CGDD, il est aussi intéressant de noter le décalage pour certaines thématiques entre les réponses apportées à une question d'ordre général (« parmi les problèmes suivants liés à la dégradation de l'environnement quel est celui qui vous paraît le plus préoccupant ? ») et à une question concernant le quartier (« parmi les problèmes suivants, quel est celui qui concerne le plus votre quartier ? »). C'est en particulier vrai pour le bruit : il est assez rarement évoqué à la question générale (moins de 5 % des réponses) et en revanche l'est dans près de 20 % des cas à la question relative au quartier. Dans l'enquête du Grand Est les questions sont restées d'ordre général.

Afin d'identifier les thématiques qui ne seraient pas repérées comme étant à risque élevé par la population enquêtée par manque déclaré d'information, nous avons combiné les taux de réponses aux modalités « plutôt mal informé ou jamais entendu parler » et « risque estimé très élevé ou plutôt élevé ». On observe un décalage pour les thématiques suivantes :

- Les nanoparticules et le radon sont rarement déclarés comme représentant un risque élevé pour la santé. Ceci pourrait en partie au moins s'exprimer par un très faible niveau d'information (modalités « mal informé/jamais entendu parler » fréquentes). Pour ces deux thématiques, les taux de non-réponses sont également les plus élevés. Par manque d'information, il est probable que les répondants aient du mal à juger du risque pour la santé.
- Pour la pollution de l'air extérieur et le monoxyde de carbone, il existe également un certain écart entre la fréquence plutôt faible des modalités « mal informé/jamais entendu parler » et la part importante des répondants estimant un risque « très/plutôt élevé ». Ce résultat est

² Commissariat général au développement durable (CGDD). 2016. *Opinions et pratiques environnementales de Français en 2015. Chiffres & Statistiques*. N° 750. 11 p.

³ Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). 2015. *Baromètre IRSN. La perception des risques et de la sécurité par les Français. Résultats d'ensemble*. 160 p.

⁴ Charles L. et Kalaora B. 2003. *Sociologie et environnement en France*.

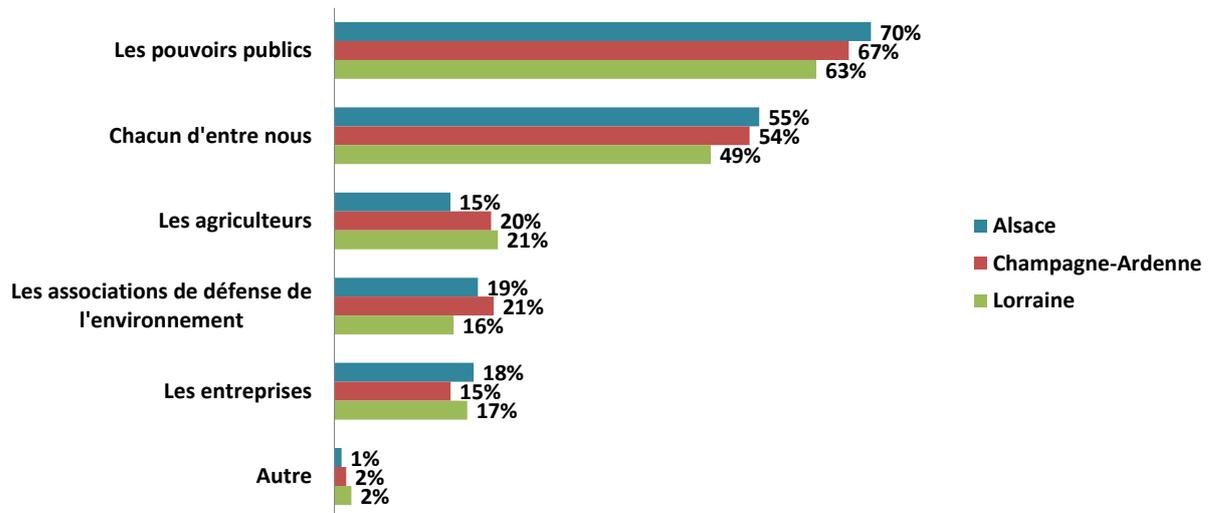
certainement concordant avec des campagnes d'information du grand public relativement efficaces.

VI. Acteurs prioritaires dans le champ de la santé-environnement

A la question : « En matière de problématiques santé-environnement, qui est selon vous le mieux placé pour agir ? (2 réponses au maximum) » :

- **Les pouvoirs publics** sont considérés comme particulièrement bien placés pour agir, chez les Alsaciens (70 %), Champardennais (67 %) et Lorrains (63 %) et apparaissent en première position chez les trois catégories de répondants (Figure 4) ;
- En seconde position apparaît « **chacun d'entre nous** » pour 49 % à 55 % des répondants ;
- Les différences de réponses entre catégories de répondants se situent dans le positionnement des agriculteurs, des associations de défense de l'environnement et des entreprises qui apparaissent, selon l'ante-région considérée, en troisième, quatrième ou cinquième position. La proportion de répondants ayant coché « oui » pour chacun de ces acteurs oscille entre 15 % et 21 %.

Figure 4 : Répartition des répondants en réponse à la question : « En matière de problématiques santé-environnement, qui selon vous est le mieux placé pour agir ? (deux réponses au maximum) » (classés par ordre décroissant de cette modalité pour les trois ante-régions)



Mise en perspective

Dans l'enquête nationale du CGDD (2016), ce sont également les pouvoirs publics qui arrivent en tête à la question « qui devrait agir en priorité ».

S'agissant des agriculteurs, signalons que la Champagne-Ardenne, puis la Lorraine sont des régions plus agricoles que l'Alsace⁵ ce qui pourrait expliquer une part plus importante de répondants estimant que ces acteurs sont les mieux placés pour agir. A l'inverse, la Champagne-Ardenne est moins industrialisée que les deux autres territoires⁶ et les entreprises y sont légèrement moins souvent mentionnées.

A la question « **Selon vous, les pouvoirs publics sont-ils suffisamment actifs sur le champ de la santé-environnement ?** », seules 6 % des Alsaciens répondent positivement en excluant du calcul les non-réponses (11 % de non-réponses), 9 % des Champardennais et 9 % des Lorrains (avec respectivement 13 % et 19 % de non-réponses).

VII. Comportements individuels des enquêtés

Enfin, les participants étaient invités à répondre à la question suivante : « **Vous personnellement, pour améliorer la qualité de votre environnement et de votre santé, quelles sont les mesures que vous faites systématiquement (ou presque), régulièrement, rarement ou jamais ?** ». Au total, 14 comportements ou mesures étaient présentés :

- S'informer des problématiques de santé environnementale (articles, sites internet, réunions d'information, etc.) ;
- Consommer des produits locaux et de saison (circuits courts) ;
- Consommer des produits issus de l'agriculture biologique ;
- Ne pas utiliser de pesticides (pour votre jardin, vos plantes de balcon ou de fenêtre, etc.) ;
- Acheter (lorsque vous en avez besoin) des produits de construction et de décoration à faible niveau d'émission en polluants volatils (revêtements de sols, isolants, peintures, vernis, colles, adhésifs) ;
- Lorsqu'il fait froid, mettre un pull supplémentaire plutôt que d'allumer ou augmenter le chauffage ;
- Modérer votre consommation d'électricité et d'eau (éteindre systématiquement les lumières des pièces, ne pas laisser les appareils électriques en veille, éviter de faire couler l'eau inutilement, privilégier des douches courtes, etc.) ;

⁵ Selon l'Insee (2013), la part des agriculteurs dans la population active représente 1,8 % en Champagne-Ardenne, 0,6 % en Lorraine et 0,4 % en Alsace. En 2014, la surface agricole utilisée s'élève à plus de 1,5 millions d'hectares en Champagne-Ardenne, 1,1 millions en Lorraine contre près de 340 000 hectares en Alsace (source : Statistique annuelle agricole – base de données Eider :

<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/> ; consulté le 15 septembre 2016).

⁶ Par exemple, en 2014, 476 installations classées pour la protection de l'environnement sont présentes en Champagne-Ardenne, contre 912 en Alsace et 1154 en Lorraine (source : Ministère en charge de l'Environnement – base de données Eider).

- Ne jeter aucune substance chimique dans votre évier ou vos toilettes (peinture, vernis, insecticides ou médicaments) ;
- Faire réparer ou recycler vos appareils ménagers, déchets électroniques, piles, etc. ;
- Aérer quotidiennement votre logement (en dehors des heures de pic de pollution) ;
- Utiliser le vélo ou les transports en commun pour se déplacer quotidiennement ;
- Réduire au maximum l'utilisation de la voiture et ne surtout pas l'utiliser pour des trajets de moins d'un kilomètre ;
- Partager votre véhicule et pratiquer le « covoiturage » pour aller au travail, en cours, en sortie, etc. ;
- Trier ses déchets recyclables dans les conteneurs adaptés (papier, carton, verre).

Ces items ont fait l'objet de beaucoup de non-réponses et quelques « non concernés » (soit un total de 1 % à 29 %).

Les répondants des trois ante-régions se disent surtout non concernés par le covoiturage (9 % à 10 %). L'utilisation du vélo et des transports en commun est déclarée comme ne les concernant pas par 9 % des répondants domiciliés en Champagne-Ardenne et Lorraine contre seulement 4 % des Alsaciens.

Il est particulièrement intéressant de centrer l'analyse sur les **mesures majoritairement non réalisées ou rarement adoptées** par les répondants (Figure 5, Figure 6, Figure 7). En effet, ces modalités de réponse peuvent permettre d'amorcer une réflexion quant aux campagnes d'information susceptibles d'être menées afin de sensibiliser les personnes à telle ou telle bonne pratique.

Certains comportements semblent être globalement entrés dans les mœurs. Ainsi, les trois catégories de répondants ont en commun le fait d'être très peu nombreux (moins de 7 %)⁷ à ne jamais ou seulement rarement adopter les gestes éco-citoyens suivants :

- Trier ses déchets recyclables dans les conteneurs adaptés (papier, carton, verre) ;
- Modérer sa consommation d'électricité ;
- Ne jeter aucune substance chimique dans votre évier ou vos toilettes (peinture, vernis, insecticides ou médicaments).

⁷ Pour cette analyse comparative, nous n'avons pas tenu compte des non-réponses et des personnes qui se sont déclarées non concernées.

Mise en perspective

Selon un rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) en 2014⁸, le tri des déchets est effectivement de plus en plus ancré dans le quotidien des Français. « Aujourd'hui, 71 % des Français déclarent trier systématiquement les papiers (la proportion n'était que de 30 % en 1998), 69 % mettent systématiquement de côté les papiers journaux (contre 37 % en 1998), 76 % jettent à part le verre (contre 65 % en 1998) et 71 % trient les emballages. 82 % des Français déclarent trier la plupart de leurs déchets pour le recyclage (contre 66 % des Européens). 47 % déclarent faire un compost avec les déchets de leur jardin ou de leur cuisine ».

S'agissant de la consommation d'énergie, selon le CGDD (2016), près de trois quart des Français déclarent en 2015 baisser fréquemment le chauffage ou la climatisation à leur domicile (tendance qui a été croissante ces six dernières années) alors que la vigilance à l'égard des veilles électroniques a nettement régressé en six ans (plus de 50 % des enquêtés répondaient « toujours » couper le mode veille des appareils électroniques en 2010, alors qu'ils ne sont plus que 32 % en 2015).

Les comportements les plus rarement adoptés par les répondants sont le covoiturage (entre 60 % et 70 % des répondants ne le font pas ou rarement) et l'utilisation du vélo et des transports en commun (entre 42 % et 62 % des répondants). Au total, en croisant les deux sujets, 41 % des répondants déclarent ne jamais ou rarement opter pour le covoiturage, le vélo ou les déplacements en commun.

Si l'on considère toujours ces mêmes modalités de réponses (« vous ne le faites pas » et « vous le faites rarement »), les écarts entre les réponses des trois catégories de répondants sont assez importants pour ce qui concerne :

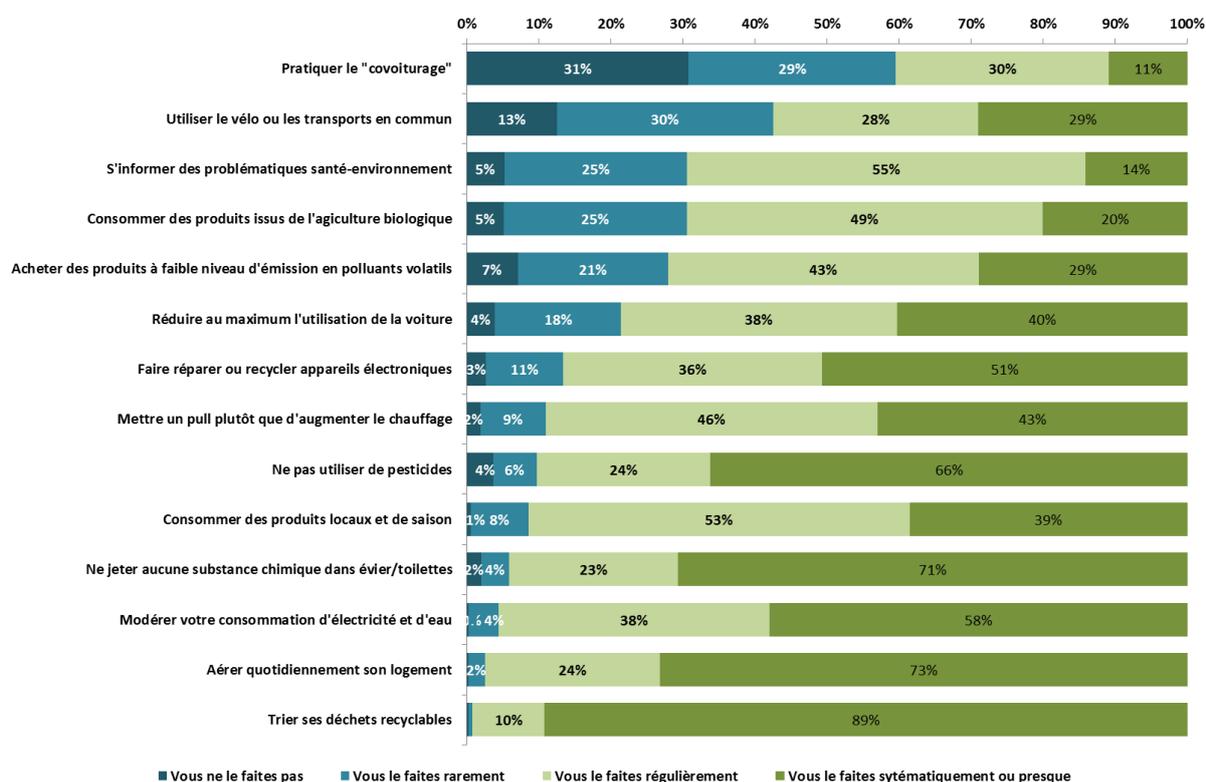
- L'utilisation du vélo ou des transports en commun pour se déplacer quotidiennement, nettement moins souvent déclarée comme étant mise en œuvre par les Champardennais (62 % déclarant ne pas le faire ou le faire rarement) que par les Alsaciens (43 %) ;
- Les Champardennais et les Lorrains déclarent réduire au maximum l'utilisation de la voiture et pratiquer le covoiturage plus rarement que les Alsaciens ;
- L'aération quotidienne du logement largement adoptée par tous les répondants, mais dans une moindre mesure par les Champardennais (18 % déclarant ne pas le faire ou le faire rarement) par rapport aux Lorrains (5 %) et Alsaciens (3 %).

⁸ Evolutions du comportement des Français face au développement de l'économie circulaire. Juin 2014

Mise en perspective

D'après le panorama des transports en Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine réalisé en 2016⁹ par les observatoires régionaux des transports de ces ante-régions, l'utilisation d'un véhicule motorisé pour se rendre au travail reste le mode prioritaire que le travail soit proche (68,8 % des trajets se font en voiture, camion, fourgonnette), moyennement proche (91,9 %) ou éloigné (86,6 %). Il serait intéressant d'évaluer ces parts modales selon les territoires au sein du Grand Est. Selon le CGDD (2016), en 2015, la majorité des Français (plus de 50 %) considère que là où ils habitent, il ne sera à l'avenir pas plus facile d'effectuer les déplacements quotidiens sans voiture. « De meilleurs transports en commun » est toutefois vu comme un facteur par près de 30 % des répondants qui pourrait encourager à moins utiliser la voiture. Près de 10 % des répondants estiment aussi que des « transports en commun moins chers » et des « pistes cyclables plus nombreuses et plus sûres » pourraient y participer.

Figure 5 : Répartition des répondants alsaciens en fonction des comportements pour améliorer la qualité de leur environnement et de leur santé



⁹ Observatoire régional des transports et de la logistique d'Alsace, Observatoire régional des transports Champagne-Ardenne, Observatoire régional des transports et de la logistique de Lorraine. 2016. *Panorama des transports en Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine*. 61 p.

Figure 6 : Répartition des répondants champardennais en fonction des comportements pour améliorer la qualité de leur environnement et de leur santé

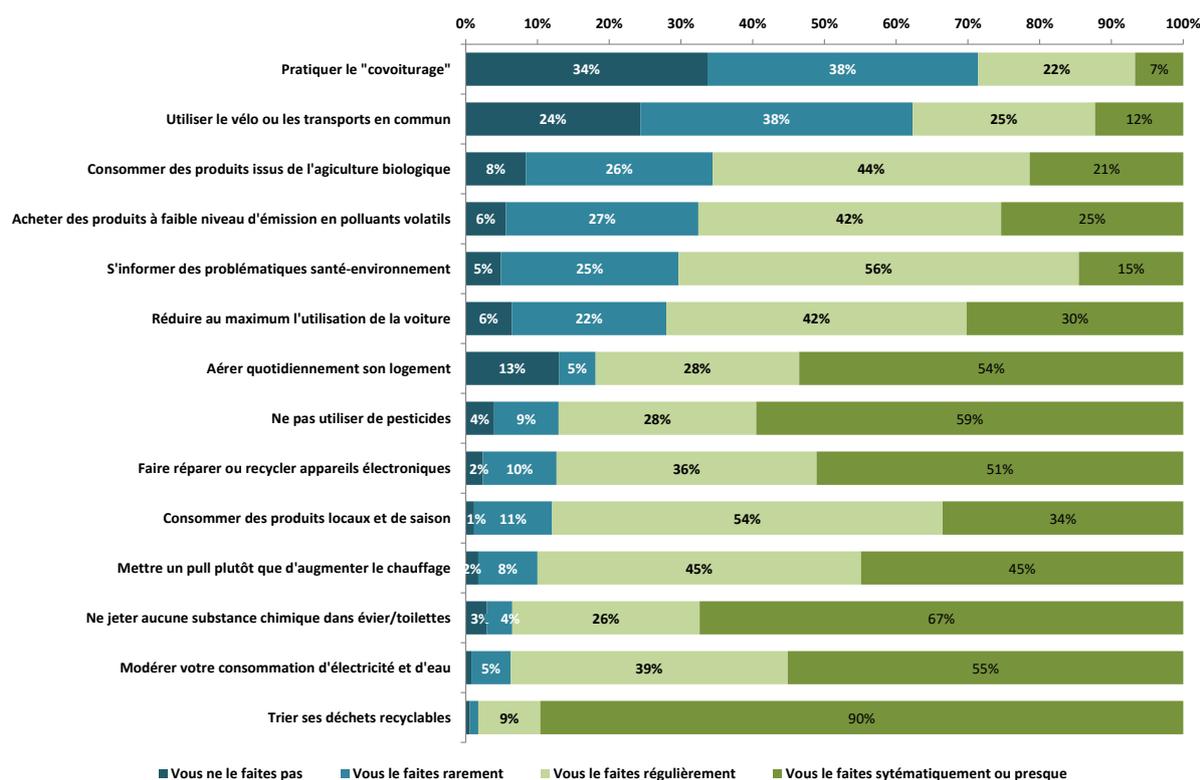
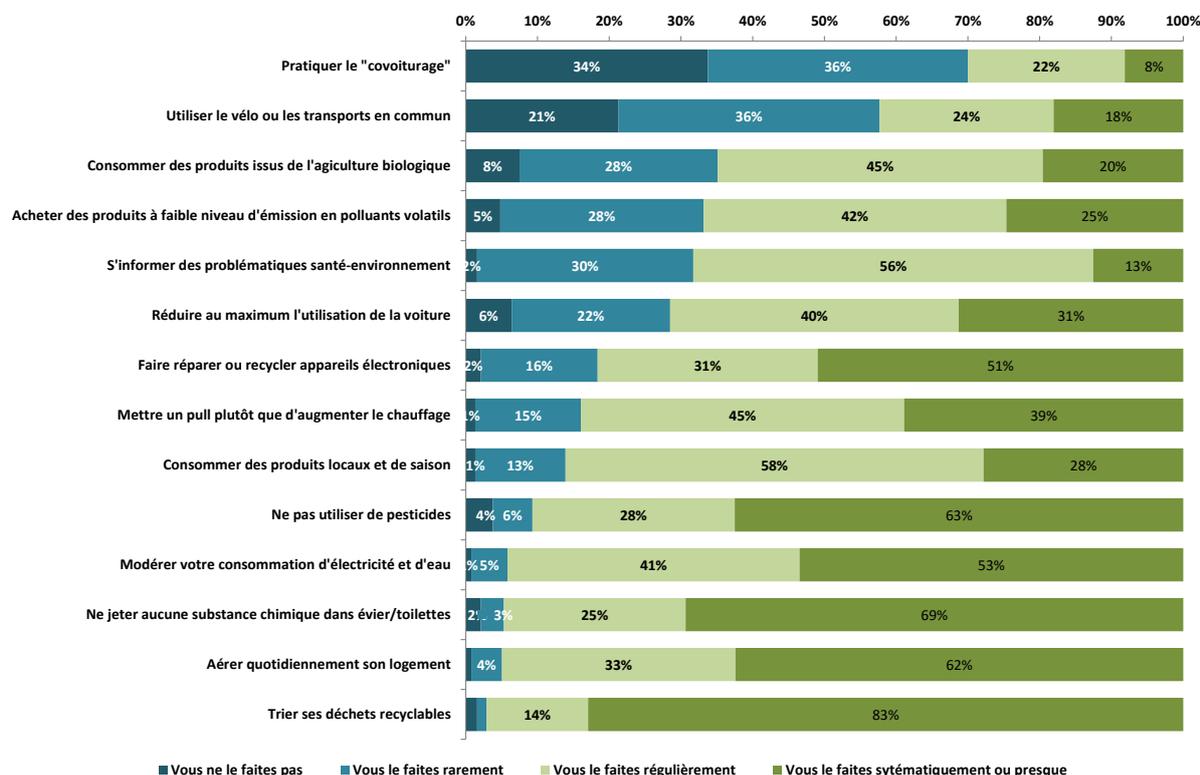


Figure 7 : Répartition des répondants lorrains en fonction des comportements pour améliorer la qualité de leur environnement et de leur santé



VIII. Propositions d'actions des répondants

A. Nombre de propositions formulées et profils des répondants à cette question

L'enquête comprenait également une question ouverte (réponse sous forme de commentaires libres) interrogeant les répondants sur les actions à mener prioritairement par les pouvoirs publics dans le champ de la santé-environnement¹⁰.

Au total 3 647 propositions ont été apportées par les 2 171 répondants dont les réponses ont respecté les critères d'inclusion pour l'analyse de l'enquête d'opinion santé-environnement dont :

- 1 801 en Alsace ;
- 1 016 en Champagne-Ardenne (CA) ;
- 736 en Lorraine ;
- 94 pour d'autres territoires.

Ces 3 647 réponses proviennent de 1 452 répondants (soit 66,9 % des 2 171 répondants) qui ont formulé au moins une proposition d'action. Ainsi, 33,1 % des répondants inclus dans l'analyse n'ont donné aucune réponse à la question ouverte étudiée ici ; 42,3 % ont formulé trois propositions, 16,5 % deux propositions et 8,1 % une seule proposition.

De manière générale, les répondants des trois ante-régions ont formulé au moins une proposition d'action pour 65,4 % des Alsaciens, près de 70,0 % des Champardennais et 66,6 % des Lorrains.

Les personnes les plus âgées sont celles qui en proportion ont plus fréquemment répondu à la question ouverte (84,4 % des 65-74 ans ont formulé au moins une proposition d'action – puis 75,6 % des 45-64 ans, 70,9 % des 25-44 ans et 59,6 % des 18-24 ans¹¹).

Parmi les trois catégories socio-professionnelles les plus représentées (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires et employés¹²), les deux premières ont été les plus nombreuses en proportion à formuler au moins une proposition d'action (78,6 et 77,0 %) que les employés (65,7%).

Les personnes déclarant avoir un engagement politique ou associatif en lien avec la santé¹³ et l'environnement sont proportionnellement plus nombreuses à formuler des propositions d'actions (84,1 %, contre 71,1 %), de même que celles travaillant dans le secteur de l'environnement (81,2 %

¹⁰ La question était formulée ainsi : « *Quelles sont selon vous les actions que les pouvoirs publics devraient mettre en place en priorité (3 exemples maximum)* ».

¹¹ Rappelons que la plupart des répondants au questionnaire ont entre 45-64 ans (840 dans le Grand Est) ou 25-44 ans (746). 180 personnes de 65-74 ans ont aussi participé, 47 de 18-24 ans, 17 de 75 ans ou plus et 57 n'ayant pas précisé leur âge.

¹² 814 cadres du Grand Est ont répondu à ce questionnaire, 495 professions intermédiaires, 365 employés, 329 n'ayant pas précisé leur CSP, et entre 11 et 45 personnes pour chacune des autres catégories (en particulier par exemple uniquement 21 ouvriers).

¹³ 21,3 % des répondants déclarent un engagement associatif ou politique en lien avec la santé et l'environnement.

contre 72,4 %), mais pas celles du secteur de la santé (les répondants sont autour de 74 % à avoir formulé des propositions qu'ils travaillent ou non dans le secteur de la santé)¹⁴.

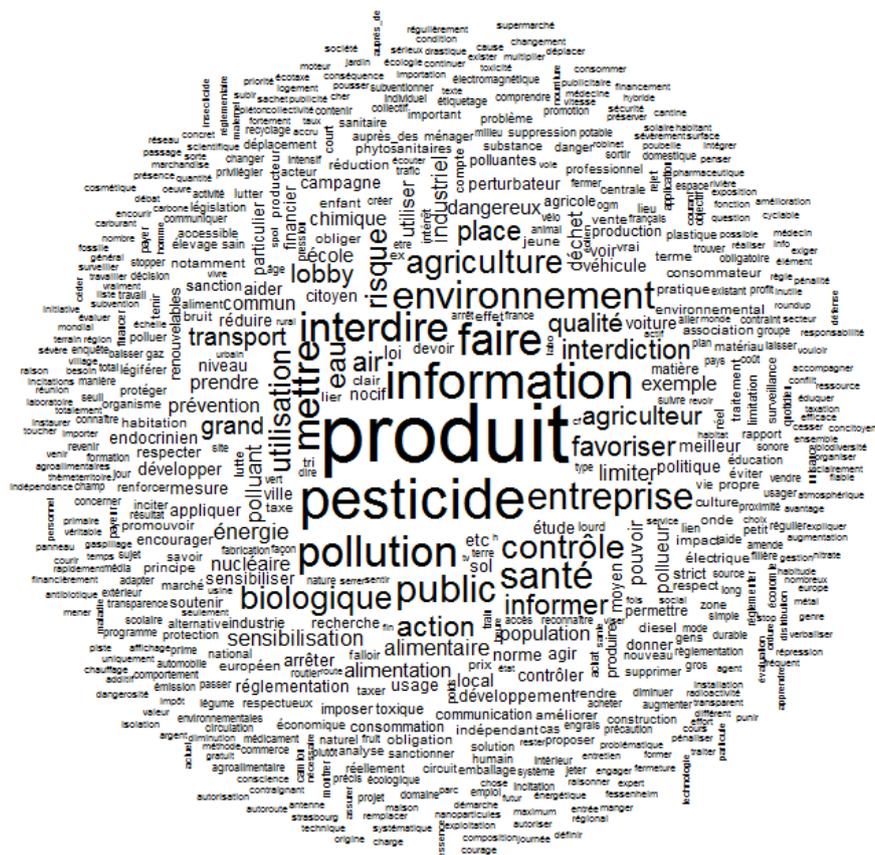
B. Les propositions formulées

L'interface Iramuteq (Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires) a été utilisée afin d'évaluer les occurrences des mots et de constituer des catégories de réponses (autour de deux notions que sont la proximité et la quantité des termes employés).

Des analyses ont été menées par ante-région, sexe, classe d'âge et catégorie socio-professionnelle (CSP).

Dans un premier temps, ont été observées **les occurrences des termes employés**.

Quels que soient l'ante-région, le sexe, l'âge et la CSP, les termes les plus employés sont « produit(s) », « pesticide(s) », les notions d' « informer / information / sensibiliser / sensibilisation » et d' « interdire / interdiction ».



¹⁴ 11,3 % des répondants indiquent travailler (ou avoir travaillé) dans le secteur de l'environnement (47,3 % dans le secteur de la santé).

Il est possible de repérer des termes plus fréquemment utilisés dans certains **territoires** (Cf. annexe 1) :

- Le « *biologique* » (l'agriculture, les produits, etc.) est davantage mentionné en Alsace (dans le sens de développer cette filière), ainsi que les « *transports* » (idée de favoriser des moyens de transports en commun, moins polluants) ;

Mise en perspective

D'après le Baromètre Bio, en 2015, plus des $\frac{3}{4}$ des Français (78 %) estiment que l'agriculture biologique est une solution face aux problèmes environnementaux¹⁵. Selon la fiche pour la région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine de l'Agence Bio, la filière Bio semble en 2015 légèrement plus développée en Alsace qu'en Champagne-Ardenne et Lorraine (le nombre d'exploitations y est par exemple un peu plus élevé, de même que les nombres de transformateurs et distributeurs¹⁶).

S'agissant des transports on retrouve ici des informations cohérentes avec celles relevées lors des questions fermées précédentes. Les Alsaciens semblent plus enclins à utiliser des moyens de transports alternatifs (ils étaient les moins nombreux à déclarer ne pas utiliser le vélo ou les transports en commun). Toutefois, ceci est probablement, au moins en partie, à relier aux particularités des territoires et aux possibilités offertes ou envisageables.

- Le mot « *eau* » (du robinet/potable, des rivières) est plus cité en Champagne-Ardenne. Il est notamment question de la qualité de l'eau, de son contrôle, de son amélioration, et de l'information relative à cette eau mais aussi d'éviter les rejets dans les milieux aquatiques ;

Mise en perspective

Peut se poser la question de savoir si cet intérêt est à relier à des problématiques plus fréquentes dans le territoire champardennais. La pression agricole y est notamment plus élevée (comme déjà évoqué, surfaces agricoles utilisées de plus de 1,5 millions d'hectares contre environ 340 000 en Alsace). D'après les bilans ministériels de la qualité de l'eau distribuée, par exemple en 2012 ou 2013¹⁷, deux départements champardennais avaient des proportions légèrement plus faibles (entre 95 et 99 % contre 99 à 100 %, voire 100 %) de la population desservie par des teneurs en nitrates inférieures ou égales à 50 mg/L. En 2013, trois départements champardennais avaient également un nombre d'habitants plus élevé que dans les autres, desservis par une eau présentant des dépassements récurrents aux limites de qualité vis-à-vis des pesticides (sans nécessiter une restriction d'usage¹⁸).

¹⁵ Agence Bio. 2015. *2015 Record d'acheteurs et de consommateurs de produits bio. Dossier de presse*. 59 p.

¹⁶ Agence Bio 2015. *Fiche région Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine*.

Par exemple 616 exploitations Bio sont recensées en Alsace, 606 en Lorraine et 527 en Champagne-Ardenne. Il y a aussi dans ces ante-régions respectivement 292, 179 et 189 transformateurs et 136, 74 et 64 distributeurs de la filière Bio.

¹⁷ Ministère des affaires sociales de la santé et des droits des femmes. 2015. *Bilan de la qualité de l'eau au robinet du consommateur vis-à-vis des nitrates en 2013*. 9p

¹⁸ Ministère des affaires sociales de la santé et des droits des femmes. 2015. *Bilan de la qualité de l'eau au robinet du consommateur vis-à-vis des pesticides en 2013*. 14p

- Les notions de « *contrôle* » (de manière générale sans précision avec l'idée parfois d' « *augmenter/renforcer/améliorer* » les contrôles notamment « *indépendants* », mais aussi contrôle des milieux environnementaux, des ICPE, des substances, des aliments) et de « *lobby/lobbying* » sont proportionnellement plus citées en Champagne-Ardenne (dans le sens de lutter contre ce lobbying) ;
- La notion de « *risque* » et le terme « *dangereux* » sont quant à eux plus évoqués en Lorraine (il est notamment question d'informer sur les risques encourus, de prévenir et lutter contre les risques).

Certaines distinctions d'utilisation de termes peuvent également être relevées :

- Selon le sexe (Cf. annexe 2) :
 - Les femmes abordent en proportion plus encore les notions d'*information, sensibilisation* que les hommes. Le terme « *biologique* » (agriculture) est aussi presque deux fois plus souvent évoqué par des femmes que des hommes. Notons que selon le Baromètre Agence Bio/CS¹⁹, les femmes ne sont *a priori* plus réellement des plus grandes consommatrices de produits biologiques que les hommes en 2015²⁰ ;
 - Les hommes quant à eux mentionnent plus souvent le terme « *industriel* » (souvent associé au « *lobby* »), la notion de « *lobby/lobbying*, » le terme « *contrôle* », mais aussi les « *lois/normes* » et le terme « *alimentaire* » (il est évoqué sur les aspects de sécurité alimentaire et sur l'information nécessaire sur les produits alimentaires notamment) ;
 - Il est aussi intéressant de noter que les femmes emploient plus le terme de « *polluant* » (souvent en tant que nom commun) alors que les hommes utilisent plus « *pollueur* ». Elles mentionnent cependant plus souvent les « *entreprises* » (sur l'idée de les obliger à moins polluer) et les « *agriculteurs* » (d'une part également sur la notion de les obliger à moins polluer mais d'autre part sur des actions leur permettant d'aller vers la filière biologique).
- Selon l'âge (prise en compte des 3 classes d'âges ayant majoritairement répondu soit de 25 à 74 ans) (Cf. annexe 3) :
 - La notion « *d'interdire/interdiction* » est citée plus fréquemment chez les plus âgés alors que « *l'information/sensibilisation* » est évoquée dans les 3 classes d'âges avec des niveaux d'occurrence proches ;
 - Le « *biologique* » est plus mentionné par les plus jeunes de même que le terme « *transport* » (dans le sens de développer des transports en commun, moins polluants, alternatifs) ;
 - Les termes « *contrôles* » et « *lobby* » se retrouvent plus souvent proposés par des plus âgés qui sont en proportion plus d'hommes ;
 - La notion de « *favoriser* » apparaît plus chez les plus jeunes tandis que la « *sanction* » est davantage citée chez les plus âgés.

¹⁹ Agence BIO. CSA. 2016. *Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France 13ème édition. Étude n°1400610*. 153 p.

²⁰ 65 % des femmes enquêtés disent consommer au moins une fois par mois des produits biologiques pour 64 % d'hommes (elles étaient 45 % en 2010 pour 34 % d'hommes).

Il semble apparaître que les plus jeunes sont *a priori* plus sensibilisés aux nouveaux comportements plus respectueux de l'environnement, en tout cas ils les évoquent comme propositions d'actions, ce qui ne correspond pas non plus au fait qu'ils les mettent en œuvre.

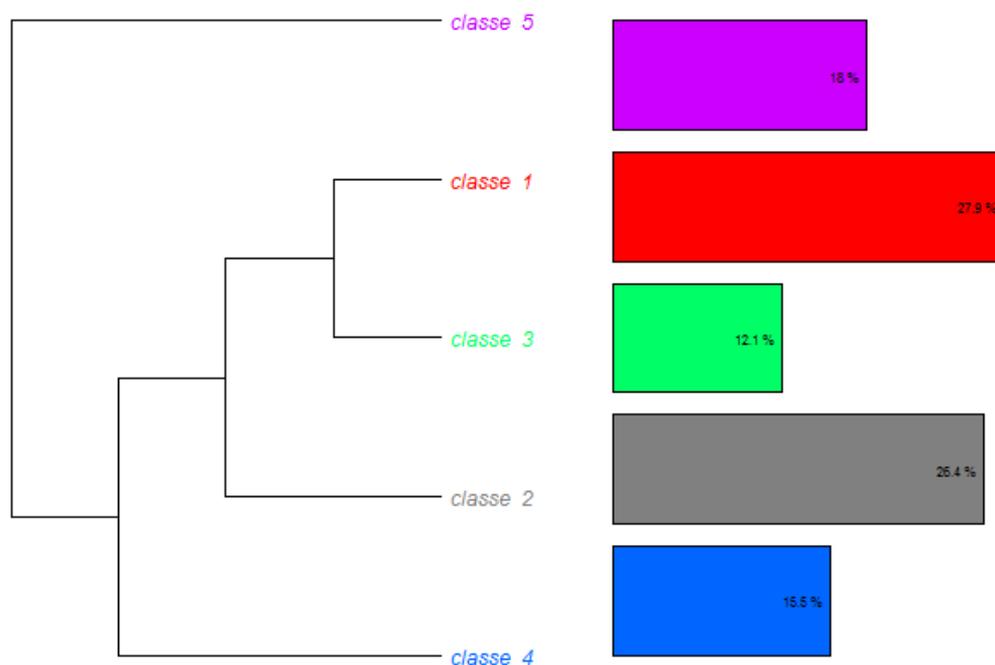
- Selon la CSP (prise en compte des 3 CSP ayant majoritairement fait des propositions) (Cf. annexe 4) :
 - « *Lobby* » est plus évoqué par les deux classes supérieures ;
 - Le mot « *qualité* » ressort plus fréquemment chez les employés (majoritairement associé aux milieux environnementaux air et eau et aux aliments).

Dans un second temps, les **propositions formulées ont été classées selon la méthode Alceste** (Analyse de lexèmes co-occurents dans les énoncés simples d'un texte).

Sur la base de l'ensemble du corpus (3 647 propositions), 5 classes sont distinguées par Iramuteq dont :

- Une classe « information/sensibilisation » qui se distingue clairement (classe 5 de la Figure 8) ;
- Une classe relative aux transports et énergies renouvelables également assez nettement distinguée (classe 4) ;
- Un groupe qui peut être lui-même scindé en trois classes ayant pour objet :
 - L'interdiction des produits toxiques (classe 2) ;
 - La lutte contre le lobbying (classe 1) ;
 - Et l'application des lois et sanctions (classe 3).

Figure 8 : Classes distinguées selon la méthode Alceste



Voici de manière synthétique les principales caractéristiques de ces classes :

Classe « information/sensibilisation » (18 % des propositions) : elle est axée sur le fait « d'informer/sensibiliser », réaliser des « campagnes » en direction du « public », des « jeunes », à « l'école », etc.

Cette classe regroupe 18 % des propositions mais près de 20 % des réponses formulées par des femmes.

« Informer le public de tous les risques, campagne d'information »

« Information des jeunes à la sensibilisation des risques en matière de santé environnement par des intervenants extérieurs, collèges, lycées, en primaire. Mettre au programme scolaire l'équilibre alimentaire et des cours de cuisine ».

Classe « transports / énergies durables » (15,5 % des propositions) : les idées majeures ici portent sur le développement de « transports » (« en commun, moins polluants, alternatifs, électrique »), « d'énergie renouvelables – vertes ».

Cette classe regroupe 15,5 % des propositions mais près de 19 % de celles formulées par des Alsaciens.

« Pollution atmosphérique : limiter les poids lourds sur les routes, en favorisant les transports ferroviaires ou aquatiques, limiter, arrêter l'utilisation de véhicules diesel et soutenir l'utilisation de véhicules propres hybrides électriques »

« Encourager l'investissement et la R&D sur les actions écologiquement neutre, énergies renouvelables, agro-écologie, transports en commun, circuits courts »

Classe « interdiction produits toxique » (26 % des propositions) : ce sont tous les termes ayant attirés aux différents produits qui sont largement caractéristiques de cette classe (« produits, pesticides, phytosanitaires, perturbateurs endocriniens ») et également les mots « toxique, dangereux, nocif » ainsi que l'idée « d'interdire/interdiction ». « L'aliment » et « l'alimentation » sont aussi largement représentés.

Cette classe regroupe 26 % des propositions, mais 31 % des propositions de Lorrains.

« ... interdire l'emploi de pesticides, interdire aux entreprises agroalimentaire l'utilisation des produits chimiques, etc. »

« Interdiction de l'utilisation de pesticides et autres produits chimiques »

Classe « anti-lobby, indépendance » (28 % des propositions) : ce sont les termes « lobby », « indépendant » qui semblent caractériser cette classe (dans le sens de lutter contre le lobbying, disposer d'organismes, indépendants) ainsi que le fait de « mettre en place », « faire », diverses actions.

Cette classe regroupe 28 % des propositions mais 30 % des propositions de cadres et 30 % des propositions d'hommes.

« Financer correctement la recherche sur les problématiques santé environnement et veiller à mettre en place des commissions d'experts totalement indépendantes de tout lobby »

« Mettre en place un réseau de laboratoires indépendants pour évaluer les risques environnementaux à tous les niveaux pesticides, substances chimiques, ondes, etc. Les pouvoirs publics ne doivent pas céder à l'action des lobby »

Mise en perspective

Selon le baromètre IRSN, en 2014, les Français accordent effectivement de l'importance au fait que les experts soient indépendants même si la compétence arrive en tête des principales qualités d'un expert scientifique (63,9 % de réponses en 1^{er} et second choix pour la compétence – 46,8 % pour l'indépendance).

Classe « sanction, application des normes » (12 % de propositions) : cette classe est caractérisée par les idées de « sanction / contrôle » (« sanctionner, appliquer » des « lois, normes, textes, la législation »).

Ressortent également les termes « pollueur », « entreprises ». Elle est relativement proche de la classe ayant pour objet la lutte contre le lobbying.

Cette classe regroupe près de 15 % des propositions formulées par des hommes et 15 % de celles proposées par des personnes âgées de 65 à 74 ans.

« Contrôles et sanctions accrues pour les organismes, entreprises, pollueurs. Principe Pollueur - payeur »

« Meilleure réglementation, contrôle et sanctions autour des pollueurs »

« Augmentation des contrôles réglementaires et faire appliquer les normes existantes »

C. Synthèse des propositions formulées

Information, sensibilisation et prévention

- **Information et communication**
 - *Proposer une information objective et adaptée*
 - *Informer sur les risques sanitaires liés aux pollutions environnementales*
 - *Informer le grand public par des moyens de communication variés*
 - *Sensibilisation et prévention*
 - *Sensibiliser activement la population*
 - *Multiplier les plans de prévention*
- **Éducation des jeunes générations**
 - *Sensibiliser les jeunes générations aux problématiques de santé-environnement*
 - *Intégrer la santé environnementale aux programmes scolaires*
 - *Synthèse des actions proposées*

Interdiction pesticides, produits chimiques, agriculture biologique et locale, alimentation

- **Pesticides et autres produits chimiques**
 - *Réduire, voire interdire la vente et l'usage de produits phytosanitaires*
 - *Interdire la vente et l'utilisation d'autres produits toxiques pour la santé et l'environnement*
 - *Encadrer l'emploi de produits considérés comme dangereux pour la santé et l'environnement*
 - *Contrôler l'application de la loi en matière d'usage de produits chimiques*
 - *Étudier la dangerosité des produits phytosanitaires et autres produits chimiques*
 - *Remplacer, trouver des solutions alternatives*
 - *Agriculture raisonnée, biologique et producteurs locaux*
 - *Sortir de la logique de surproduction*
 - *Subventionner une agriculture biologique et des circuits courts*
 - *Promouvoir les produits éco responsables*
- **Alimentation (fruits, légumes, viande), eau et produits ménagers**
 - *Maîtriser la qualité des productions alimentaires et de l'eau du robinet*
 - *Limiter, interdire la distribution de produits nocifs pour notre santé (dont les OGM) et pour l'environnement*
 - *Interdire les élevages en batterie*
 - *Améliorer l'information en direction du consommateur*

Transports, énergies renouvelables, développement durable

- **Transports en commun et alternatifs, trafic et pollution urbaine**
 - *Rendre les transports en commun et alternatifs plus attractifs sur le plan tarifaire*
 - *Inciter financièrement les utilisateurs de transports alternatifs et communautaires*
 - *Densifier le réseau de transports en commun et augmenter « les cadences »*
 - *Augmenter les infrastructures et services des transports alternatifs*
 - *Réduire la circulation automobile en ville*
 - *Diminuer la pollution en ville (air et bruit)*

- **Transport automobile, transport de marchandises**
 - *Taxer les véhicules polluants*
 - *« Sortir du diesel »*
 - *Favoriser le transport électrique/hybride*
 - *Réguler le transport poids lourd*

- **Énergies renouvelables**
 - *Développer les énergies renouvelables*
 - *Accélérer la transition énergétique*
 - *Abandonner les énergies fossiles et « sortir du nucléaire »*
 - *Subventionner l'habitat « énergétique »*

- **Déchets et développement durable**
 - *Promouvoir le tri sélectif*
 - *Réduire la production de déchets à la source*
 - *Condamner les actes de pollution des citoyens*
 - *Améliorer la gestion des déchets par les entreprises*
 - *Promouvoir et valoriser les comportements de préservation de l'environnement*

Politique anti-lobby et application des lois et contrôles

- **Anti-lobby, indépendance, transparence**
 - *Lutter contre le lobbying des grandes entreprises et des agriculteurs, ne pas être influencé*
 - *Investir dans la recherche indépendante en santé-environnement*
 - *Renforcer les contrôles indépendants*
 - *S'assurer de l'indépendance des experts*

- **Association de défense de l'environnement, consommateurs**
 - *Soutenir, subventionner les associations de défense de l'environnement*
 - *Suivre, écouter ce que disent les associations*
 - *Faire participer les associations à l'élaboration de politique (ex : Plan santé environnement)*

- **Contraindre, contrôler sanctionner les entreprises/agriculteurs et les particuliers**
 - *Arrêter des lois strictes pour les entreprises/agriculteurs en matière de respect de l'environnement*
 - *Contrôler les entreprises/agriculteurs en matière de pollution*
 - *Contraindre les entreprises/agriculteurs à respecter les normes environnementales et appliquer des sanctions le cas échéant*
 - *Inciter financièrement les entreprises et les particuliers à prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'environnement*

- **Contrôler, réduire les pollutions environnementales (air, eau, sol, bruit)**
 - *Améliorer la qualité de l'air*
 - *Réduire les nuisances sonores*
 - *Améliorer la qualité de l'eau et des sols*
 - *Définir des valeurs seuils d'exposition et améliorer la gestion des alertes*
 - *Faciliter l'accès de la population aux mesures de pollution*

IX. Conclusion

Le nombre de réponses obtenues et exploitables dans le Grand Est est relativement important (2 171 répondants), les Alsaciens étant les plus nombreux à avoir répondu.

Rappelons que cette enquête n'a pas pour objet d'être représentative de l'opinion des habitants de la région Grand Est, mais qu'elle a permis de recueillir les points de vue, niveaux déclarés d'information, comportements et propositions de personnes intéressées par la question santé-environnement. De fait, les répondants sont pour l'essentiel des personnes qui estiment qu'il existe un lien fort entre environnement et santé. Ce sont également en majorité des femmes (65 %) et des personnes des catégories socio-professionnelles les plus favorisées. En revanche, très peu d'ouvriers et de personnes sans activité ont rempli le questionnaire.

Globalement, il apparaît que :

- Peu de différences sont observables entre les réponses des habitants des trois ante-régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine. Si on peut par exemple noter que les Alsaciens s'estiment sensiblement mieux informés que les Champardennais sur les questions de pollution de l'air extérieur, il apparaît qu'en tendance globale, les réponses des participants varient assez peu selon leur origine géographique ;
- Les pesticides dans l'air, la pollution de l'air extérieur et la qualité de l'alimentation sont les thématiques qui apparaissent comme les plus préoccupantes, quelle que soit la région de domicile ;
- Les nanoparticules, le radon, les perturbateurs endocriniens et la pollution des sols, mais également la qualité de l'alimentation sont les thématiques à propos desquelles les répondants s'estiment le moins bien informés ;
- Certains comportements « éco-citoyens » semblent maintenant très largement adoptés (par exemple le tri de déchets), alors que d'autres (comme le covoiturage, l'usage des transports en commun et du vélo) le sont sensiblement moins, ce qui témoigne de l'existence de réelles marges de progrès en matière de préservation de l'environnement et de la santé dans la région.

Le questionnaire offrait enfin l'opportunité aux participants d'indiquer les trois actions que les pouvoirs publics devraient mettre en priorité en place. Dans ce cadre, un nombre tout à fait impressionnant de propositions (3 647) a été recueilli. Près de 68 % de l'ensemble des répondants ont formulé des propositions d'actions.

En plus du souhait d'être mieux informés, de nombreux répondants attendent que les pouvoirs publics se positionnent face aux différents lobbies, programment des recherches indépendantes et aussi fassent appliquer les lois et sanctionnent les pollueurs si nécessaire.

Le développement des structures/moyens permettant des modifications des pratiques (plus de transports en commun, alternatives à la voiture, énergies renouvelables) est également fréquemment cité par les répondants, ainsi que le développement de la filière biologique souvent associée aux circuits courts et aux productions locales.

**Annexe 1 : Occurrence relatives des formes actives employées* par ante-region (en %) - identification des différences notables entre les ante-regions
 parmi celles mentionnées dans plus de 1 % des propositions pour au moins une ante-region**

Termes (formes actives)	Alsace	Champagne-Ardenne	Lorraine	Autres territoires	min Grand Est	max Grand Est	Rapports max/min
transport	15,1	5,8	7,0	9,7	5,8	15,1	2,61
population	6,3	14,4	6,5	3,2	6,3	14,4	2,30
dangereux	6,3	8,7	13,5	3,2	6,3	13,5	2,15
grand	12,0	7,2	13,0	6,4	7,2	13,0	1,80
biologique	19,0	15,2	11,0	28,9	11,0	19,0	1,73
place	13,5	14,4	8,5	6,4	8,5	14,4	1,70
utilisation	14,5	16,6	10,0	22,5	10,0	16,6	1,66
eau	11,8	19,1	14,0	6,4	11,8	19,1	1,63
risque	14,1	13,0	20,5	16,1	13,0	20,5	1,58
entreprise	20,4	13,4	21,0	41,8	13,4	21,0	1,57
informer	12,1	15,2	19,0	3,2	12,1	19,0	1,56
contrôle	16,5	21,7	14,0	22,5	14,0	21,7	1,55
mettre	21,2	25,3	16,5	16,1	16,5	25,3	1,53
lobby	11,2	15,2	10,0	16,1	10,0	15,2	1,52
énergie	10,8	7,2	10,0	16,1	7,2	10,8	1,49
industriel	10,6	7,6	9,5	12,9	7,6	10,6	1,40
public	22,1	15,9	20,5	28,9	15,9	22,1	1,39
pollution	26,6	19,5	25,0	25,7	19,5	26,6	1,37
santé	18,0	21,3	24,5	19,3	18,0	24,5	1,36
informer/information/ sensibiliser/sensibilisation*	54,9	40,8	54,4	61,1	40,8	54,9	1,34
polluant	9,2	12,3	9,5	3,2	9,2	12,3	1,33
alimentaire	8,0	10,5	10,0	3,2	8,0	10,5	1,30
qualité	12,5	10,8	14,0	9,7	10,8	14,0	1,29
produit	46,4	50,9	59,4	38,6	46,4	59,4	1,28
limiter	9,8	10,1	8,0	9,7	8,0	10,1	1,27
air	13,5	13,0	11,0	12,9	11,0	13,5	1,23
environnement	18,8	23,1	21,0	38,6	18,8	23,1	1,23
information	27,0	30,0	32,9	22,5	27,0	32,9	1,22
interdiction	12,3	11,9	14,5	9,7	11,9	14,5	1,21
agriculteur	11,2	11,9	13,5	25,7	11,2	13,5	1,21
action	13,5	16,2	14,0	12,9	13,5	16,2	1,20
interdire	21,4	25,3	24,5	22,5	21,4	25,3	1,18
interdire/interdiction*	43,3	44,4	50,9	64,3	43,3	50,9	1,18
pesticide	32,1	32,5	37,4	38,6	32,1	37,4	1,17
agriculture	17,8	15,9	15,5	16,1	15,5	17,8	1,15
favoriser	13,9	13,0	13,0	9,7	13,0	13,9	1,07
faire	25,1	25,3	25,5	19,3	25,1	25,5	1,02

*groupes de termes

en rouge les occurrences relativement plus élevées que dans les autres territoires notables

Annexe 2 : Occurrence relatives des formes actives employées* par sexe (en %) - identification des différences notables entre sexe

** parmi celles mentionnées dans plus de 10 % des propositions pour au moins un des deux sexes*

	Femmes	Hommes	Inconnu	Rapports Hommes/femmes
pollueur	5,4	11,4	5,6	2,12
industriel	7,6	13,8	7,4	1,82
lobby	10,1	16,5	9,3	1,63
contrôle	14,2	22,8	24,1	1,60
Norme/loi	11,1	17,1	16,7	1,55
alimentaire	7,6	11,4	9,3	1,50
qualité	11,1	14,1	14,8	1,27
action	13,0	16,5	16,7	1,27
eau	13,0	16,5	11,1	1,27
limiter	9,3	11,4	0,0	1,22
énergie	9,3	11,1	7,4	1,19
mettre	19,9	23,4	22,2	1,18
pollution	22,9	26,4	27,8	1,15
place	12,0	13,5	13,0	1,12
faire	24,4	27,3	18,5	1,12
favoriser	13,5	14,1	7,4	1,05
environnement	21,0	21,9	14,8	1,04
information	28,8	29,7	24,1	1,03
santé	20,4	20,4	16,7	1,00
produit	50,0	49,2	53,7	0,98
public	21,2	20,4	9,3	0,96
interdiction	12,7	12,0	14,8	0,95
air	12,8	12,0	18,5	0,94
risque	15,8	14,7	9,3	0,93
interdire/interdiction*	35,6	33,0	51,9	0,93
transport	11,1	10,2	11,1	0,92
interdire	22,9	21,0	37,0	0,92
utilisation	14,6	13,2	20,4	0,91
pesticide	35,3	29,1	38,9	0,83
agriculteur	13,5	10,8	7,4	0,80
informer/information/ sensibiliser/sensibilisation*	61,7	48,6	55,6	0,79
grand	12,5	9,0	0,0	0,72
entreprise	21,5	15,3	16,7	0,71
polluant	10,6	7,2	18,5	0,68
informer	16,0	9,9	16,7	0,62
agriculture	19,5	12,0	14,8	0,62
biologique	19,6	10,5	20,4	0,54
sensibilisation	10,9	5,7	9,3	0,52

* groupes de termes

en bleu les termes notablement plus souvent employés par les hommes que par les femmes

en rose les termes notablement plus souvent employés par les femmes que par les hommes

Annexe 3 : Occurrence relatives des formes actives employées* par tranche d'âges (en %) - identification des différences notables selon l'âge

** parmi celles mentionnées dans plus de 10 % des propositions pour au moins un des deux sexes*

	age_18_24	age_25_44	age_45_64	age_65_74	age_75_etplus	min 25-74 ans	max 25-74 ans	Rapport max/min
favoriser	14,9	16,7	12,7	4,1	10,9	4,1	16,7	4,09
agir	5,0	2,6	5,6	10,2	32,6	2,6	10,2	3,88
sanction	0,0	3,6	4,2	10,2	10,9	3,6	10,2	2,85
transport	5,0	13,6	9,7	6,1	0,0	6,1	13,6	2,22
biologique	19,8	22,1	13,7	10,2	0,0	10,2	22,1	2,18
grand	5,0	13,3	7,6	15,3	0,0	7,6	15,3	2,00
lobby	14,9	9,3	13,9	18,3	0,0	9,3	18,3	1,97
interdire	5,0	19,3	23,6	33,6	21,7	19,3	33,6	1,74
place	14,9	13,3	10,7	18,3	0,0	10,7	18,3	1,72
alimentaire	5,0	7,4	10,2	12,2	10,9	7,4	12,2	1,65
faire	5,0	19,3	30,1	31,5	65,2	19,3	31,5	1,64
énergie	0,0	13,1	8,1	8,1	0,0	8,1	13,1	1,62
action	5,0	14,3	13,0	20,4	10,9	13,0	20,4	1,57
qualité	0,0	9,8	14,1	15,3	0,0	9,8	15,3	1,56
industriel	5,0	8,1	10,9	12,2	21,7	8,1	12,2	1,51
information	29,7	24,5	32,2	36,6	21,7	24,5	36,6	1,49
entreprise	29,7	22,1	17,6	15,3	0,0	15,3	22,1	1,45
air	5,0	10,7	15,0	12,2	0,0	10,7	15,0	1,40
limiter	0,0	11,4	9,3	8,1	10,9	8,1	11,4	1,40
contrôle	9,9	15,2	18,1	21,4	10,9	15,2	21,4	1,40
interdire/interdiction *	19,8	32,4	35,4	44,8	32,6	32,4	44,8	1,38
eau	5,0	13,6	14,4	18,3	0,0	13,6	18,3	1,35
polluant	9,9	11,0	8,6	8,1	10,9	8,1	11,0	1,35
agriculture	9,9	19,5	14,8	19,3	0,0	14,8	19,5	1,32
agriculteur	9,9	14,0	10,9	14,2	10,9	10,9	14,2	1,31
pesticide	34,7	31,4	32,4	40,7	32,6	31,4	40,7	1,30
risque	29,7	15,0	15,7	12,2	21,7	12,2	15,7	1,29
pollution	34,7	21,0	26,4	25,4	43,5	21,0	26,4	1,26
mettre	24,8	19,5	22,0	24,4	10,9	19,5	24,4	1,25
utilisation	29,7	15,0	13,2	12,2	10,9	12,2	15,0	1,23
interdiction	14,9	13,1	11,8	11,2	10,9	11,2	13,1	1,17
environnement	59,4	21,7	19,2	19,3	32,6	19,2	21,7	1,13
produit	39,6	47,6	53,0	49,9	21,7	47,6	53,0	1,11
santé	34,7	20,0	20,1	18,3	32,6	18,3	20,1	1,10
informer/information/ sensibiliser/sensibilisation*	89,1	56,9	57,6	53,9	32,6	53,9	57,6	1,07
informer	0,0	14,3	15,0	14,2	0,0	14,2	15,0	1,06
public	14,9	21,0	20,6	20,4	10,9	20,4	21,0	1,03

* groupes de termes

en rouge - différences les plus notables

Annexe 4 : Occurrence relatives des formes actives employées* par CSP (en %) - identification des différences notables selon la CSP

** parmi celles mentionnées dans plus de 10 % des propositions pour au moins une des CSP*

	CSP_cadre	CSP_profinterm.	CSP_employé	min	max	max/min
lobby	14,8	13,4	5,2	5,2	14,8	2,83
limiter	12,0	6,5	11,0	6,5	12,0	1,85
action	16,7	12,6	9,8	9,8	16,7	1,69
commun	6,3	10,3	10,4	6,3	10,4	1,65
interdire	17,5	28,6	24,9	17,5	28,6	1,64
qualité	10,5	10,3	16,8	10,3	16,8	1,63
interdiction	13,5	9,9	15,0	9,9	15,0	1,52
eau	15,2	11,1	16,8	11,1	16,8	1,51
faire	23,4	29,4	19,7	19,7	29,4	1,49
contrôle	19,8	15,7	13,3	13,3	19,8	1,49
public	24,0	16,4	19,1	16,4	24,0	1,46
sensibilisation	8,4	8,4	12,2	8,4	12,2	1,45
utilisation	12,2	15,7	17,4	12,2	17,4	1,42
agriculture	14,3	20,2	17,9	14,3	20,2	1,41
biologique	15,2	18,7	21,4	15,2	21,4	1,41
entreprise	17,7	18,7	24,9	17,7	24,9	1,41
grand	11,6	8,4	11,6	8,4	11,6	1,38
industriel	9,9	8,4	11,6	8,4	11,6	1,38
environnement	21,3	23,7	17,4	17,4	23,7	1,36
informer/information/ sensibiliser/sensibilisation*	19,2	26,0	23,7	19,2	26,0	1,35
transport	11,0	9,9	13,3	9,9	13,3	1,34
pollution	27,0	20,2	26,0	20,2	27,0	1,33
pesticide	30,1	34,0	39,9	30,1	39,9	1,32
risque	16,7	14,5	12,7	12,7	16,7	1,31
énergie	9,3	11,8	11,0	9,3	11,8	1,28
air	13,5	10,7	12,7	10,7	13,5	1,26
interdire/interdiction*	44,1	47,0	55,5	44,1	55,5	1,26
favoriser	13,9	13,0	15,6	13,0	15,6	1,20
produit	48,1	49,2	57,3	48,1	57,3	1,19
santé	20,7	19,9	17,4	17,4	20,7	1,19
information	31,4	27,9	26,6	26,6	31,4	1,18
agriculteur	11,8	13,7	13,9	11,8	13,9	1,18
mettre	19,6	20,2	22,6	19,6	22,6	1,15
polluant	9,3	10,3	10,4	9,3	10,4	1,12
informer	14,1	14,1	12,7	12,7	14,1	1,11
place	12,4	12,2	12,2	12,2	12,4	1,02



**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine**
2, rue Augustin Fresnel – CS 95038
57071 Metz Cedex 3



ARS Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine
3 Boulevard Joffre

CS 80071 - 54036 NANCY CEDEX



Conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Alsace
E-mail : ARS-ACAL-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr



**Observatoire régional de la santé et des affaires sociales
(ORSAS Lorraine)**

2, Rue du Doyen Jacques Parisot,
54500 Vandœuvre-lès-Nancy



**Observatoire régional de la santé d'Alsace
(ORS Alsace)**

Hôpital Civil – Bâtiment 02 – 1^{er} étage
1, place de l'Hôpital –
67091 Strasbourg Cedex